

# echos des cours



**PRESSE**  
**URGENTE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE  
DÉPOSÉ LE 28/04/2011

SNUipp-FSU 38, Bourse du travail  
32, av. de l'Europe  
38030 Grenoble cedex 2  
tél : 04 76 40 14 07  
fax : 04 76 40 36 42  
email : [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)  
site : <http://38.snuipp.fr>

## LES OPÉRATIONS DE CARTE SCOLAIRE À VISAGE DÉCOUVERT !

Plus de 200 personnes devant l'inspection académique lundi 4 avril pour défendre les écoles du département et contester la logique comptable des suppressions de postes, plus que visibles dans les classes.

Deuxième acte : le 13 avril à Grenoble, en soutien aux délégations des écoles reçues par Madame l'Inspectrice d'Académie.

Le troisième acte aura lieu à Paris le 18 mai, pour porter ensemble, enseignants, parents, élus, notre refus de voir se poursuivre cette politique qui met l'École au régime sec ! Il faudra venir nombreuses et nombreux, des quatre coins de l'Hexagone, pour que notre Ministre ne puisse plus faire la sourde oreille ! Il est temps aussi de se rassembler dans les secteurs et lors des journées de stage que nous proposons courant juin, pour échanger, débattre, se réapproprier notre métier et construire, dans un cadre collectif, des actions. Nous ne voulons plus de ces réformes et injonctions qui dénaturent un peu plus chaque jour notre profession.

Battons-nous pour nos salaires, nos conditions de travail ; défendons une école publique, laïque et républicaine qui se donne pour mission non

pas d'accroître les inégalités mais de les réduire, qui s'appuie sur et porte des valeurs et une éthique indispensable à la formation de futurs citoyens. **Les évaluations nationales CEI** pointent le bout de leur nez. Elles sont destinées à alimenter, comme les évaluations CM2, **le livret de compétences**. Une analyse détaillée des enjeux de ce nouvel outil est disponible sur notre site, et prochainement une publication papier arrivera dans les écoles. Interrogeons-nous sur les finalités de cette politique du chiffre et de la performance que l'on nous impose. Dévoilons ce qu'il y a derrière, réfléchissons à la manière dont nous pouvons, avec l'ensemble de la communauté éducative, contrer cette politique libérale. Les enjeux sont tels qu'il faut prendre le temps d'analyser, d'approfondir la question pour adopter une position forte et massive. **Il est temps de redonner des moyens et des ambitions humaines et solidaires à l'école.**

*Catherine BLANC-LANAUTE*



Rassemblement devant l'IA lundi 4 avril

## Sommaire

|  |     |
|--|-----|
| Comité Technique Paritaire .....                                   | 2/3 |
| Mutations interdépartementales des enseignants du premier degré .. | 4   |
| Discrimination et violences à caractère homophobe .....            | 5   |
| Inscriptions aux stages syndicaux ....                             | 5   |
| Travail et métier .....  | 6/8 |
| Oui à l'augmentation des salaires dans la fonction publique .....  | 8   |
| Communiqués de presse .....  | 9   |
| L'Évaluationnisme aiguë .....                                      | 10  |
| Vie des secteurs .....   | 11  |
| Se syndiquer .....   | 12  |

### 1ER MAI : MANIFESTATIONS UNITAIRES

GRENOBLE, place de la gare à 10h00

LA TOUR DU PIN, place des Halles à 10h00 - ROUSSILLON, Foyer Henri Barbusse à 10h00

### 18 MAI : RENDEZ-VOUS AU MINISTÈRE !

Pour vous inscrire, envoyez un mail à [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)

# COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE

## HOULEUSE CARTE SCOLAIRE...

Initialement programmé le 25 février, le CTPD (Comité Technique Paritaire Départemental) avait été repoussé au lundi 4 avril, après les cantonales, pour éviter de faire des vagues. « Coup de tabac » le 4 avril : devant l'Inspection Académique se sont massées des délégations d'écoles (enseignants, parents, élus) à l'appel de l'intersyndicale.

Par solidarité avec les quelques 200 personnes rassemblées, dont la demande d'audience immédiate n'aboutissait pas, les délégués des personnels ont refusé de siéger. Nouveau report donc : le vendredi 8 avril. Madame l'Inspectrice d'Académie, après les déclarations liminaires des organisations syndicales, a introduit ce CTPD en expliquant les objectifs et la méthode retenue pour arriver, avec un seul poste supplémentaire, à faire tenir 719 élèves de plus dans les classes. Priorité donnée à l'enseignement devant les élèves (d'où « les suppressions assumées de 3 postes G et 3 postes de TR, enseignants hors la classe »), prise en compte des spécificités des territoires avec un engagement pour l'éducation prioritaire (rappelons juste qu'à la rentrée prochaine, ce sont 23 écoles qui sortiront du dispositif REP) : ce sont les éléments d'analyse qui ont permis de définir les mesures proposées. Madame l'Inspectrice a reconnu s'être accordé une marge de postes pour éviter de se retrouver, début septembre, en position délicate, sans moyens face à des situations de classes intenable.

Nos arguments pour défendre les écoles ont trouvé très peu d'échos face à cette gestion calculée, rigoureuse et bien arrêtée. Serrer la bride, quitte à donner un peu de mou lors des phases d'ajustement, et continuer, contre vents et marées, à mettre en avant la dotation « positive » (+ un poste) de notre département ! Un CTPD sans surprise, sans réel dialogue, où nous avons glissé d'une situation à une autre souvent sans l'ombre d'une

réponse ; un « c'est noté » furtif faisait presque office de victoire !

Les explications récurrentes n'ont pas manqué pour démontrer que l'administration fait avec les moyens du bord et s' imagine être ainsi exempte de reproches.

■ l'application du taux communal ? C'est le fruit d'un travail de concertation et d'analyse avec les communes.

■ les dérogations non comptabilisées ? Elles sont de la responsabilité des maires.

■ les fusions (qui entraînent presque inmanquablement dans les 2 ans à suivre au moins une fermeture de classe) ? Elles sont soumises à l'approbation des conseils municipaux.

Si avec tout ça, nous ne comprenons pas que les enjeux sont politiques...

Pour nous faire entendre, changeons d'interlocuteur, **rassemblons-nous nombreuses et nombreux le mercredi 18 mai à Paris devant le Ministère !**

**Catherine BLANC-LANAUTE**  
déléguée au CTPD pour la FSU

**Les zones géographiques ont été redéfinies entre les délégués au CTPD.**

**Valérie Millier** : Grenoble 1, 2, 3, 4 et Voiron 3

**Catherine Blanc-Lanaute** : Pont-de-Chéruy, Voiron 1 et 2, Haut Grésivaudan

**Pierre Roman** : Bourgoin-Jallieu 1, 2, 3 et la Tour du Pin

**Pascal André** : Vienne 1 et 2, Bièvre Valloire et St Marcellin

**Blaise Paillard** : Fontaine Vercors, Grenoble 5, St Martin d'Hères, Grenoble Montagne et ASH

**FSU**  
Isère

## DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FSU 38 CTPD DU 8 AVRIL 2011

À la rentrée prochaine il sera inutile d'être doués en calcul mental. De toute façon, notre ministre nous entraîne avec constance à la pratique de la soustraction : la poursuite des suppressions de postes par application de la formule comptable et dogmatique du « non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite » va continuer à générer des dommages indéniables.

En termes d'encadrement, la France est déjà le dernier des 34 pays membres de l'OCDE avec 6,1 enseignants pour 100 élèves. Pour le 1er degré, c'est même le taux de 5 enseignants pour 100 élèves qui est atteint !



Au total, depuis 2007, ce sont 65 000 postes qui auront été supprimés dans l'Éducation Nationale.

Dans notre département, pour accueillir les 719 élèves supplémentaires, vous « redéployez », vous gérez la pénurie :

■ 3 nouvelles fermetures de postes dans les RASED

■ 3 postes de remplaçants en moins, alors que les besoins sont criants et que collègues et parents nous alertent très régulièrement.

■ D'après les documents préparatoires, en mesures sèches, la différence entre les ouvertures et les fermetures est de moins 21 postes. (moins 10 en maternelle et moins 11 en élémentaire) : immanquablement, cela se traduira par une augmentation des effectifs par classe.

■ Dans l'éducation prioritaire, les classes élémentaires sont encore épargnées. Par contre, en maternelle, c'est bien dès cette rentrée que les « 2 ans » ne seront plus comptabilisés dans les écoles sortant du dispositif. Ce qui se traduit par une diminution de 5 classes en maternelle (fermeture de 9 classes pour 4 ouvertures).

■ Des écoles ayant fusionné il y a un ou deux ans se retrouvent en situation de fermeture à la rentrée prochaine. Ces mêmes écoles gardent parfois une décharge exceptionnelle. Est-ce le sucre pour faire avaler cette potion amère ?

**N'oublions pas que dans l'Isère :**

■ Les seuils d'ouverture et de fermeture, que nous contestons, sont parmi les plus élevés de France

■ Le P/E (nombre d'enseignants pour 100 élèves) est l'un des plus bas

■ La moyenne dans les



classes en Isère pour les maternelles se situe à 25,9 et à 24,5 en élémentaire ou primaire

■ La refonte des zones d'éducation prioritaire a tendance à nier la réalité des écoles concernées

**N'oublions pas non plus que :**

■ L'accueil des élèves porteurs de handicap se fait avec des moyens très faibles et totalement insuffisants. Cette année, pour une prévision de 719 élèves supplémentaires en Isère, le Recteur a décidé d'une dotation d'un seul poste en plus. Cela vous conduit à une communication optimiste. Pourtant, cette balance positive n'est qu'un cache-misère si étiré, qu'avec l'ouverture des trois CLIS nécessaires pour l'accueil des élèves porteurs de handicap, cette dotation devient déjà déficitaire !

**Quels arguments allez-vous utiliser pour faire passer ces mesures ?**

■ Le taux communal ?

Vous avez déclaré, lors des négociations préalables à la grève du 4 avril, que s'il y a un département où la carte scolaire se fait sur la base des effectifs des écoles, c'est bien l'Isère. Vous nous avez même proposé de signer un document qui l'affirmait, alors même que nous recevions le document préparatoire au CTP indiquant des fermetures en référence au taux communal ! Vous comprendrez que nous ne pouvons signer ce relevé de conclusions.

■ Les dérogations qui ne comptent pas ? Mais où comptabilisez-vous ces enfants inscrits dans les écoles par les maires ?

■ Votre récurrent « On ne spéculé pas

sur du bâti occupé par d'hypothétiques familles avec enfants » ? Au mieux, vous laissez des situations « à suivre », là où certaines écoles sont déjà au bord de l'asphyxie. Sur le terrain, cela se traduira par le célèbre « débrouillez-vous » d'un non moins célèbre ministre !

**Une chose est sûre maintenant, cette réalité est visible de tous :**

■ de nos collègues qui constatent, année après année, la détérioration des conditions d'exercice de leur métier ;

■ des parents qui voient l'augmentation du nombre d'élèves dans les classes et les difficultés qui en découlent : on ne peut pas supprimer 65 000 postes sans que cela finisse par se voir !

■ de certains élus qui n'acceptent plus de travailler dans l'unique logique comptable d'économies de postes

■ et même du Secrétaire d'État à la Fonction Publique qui déclare que « la règle intangible, dite du « 1 sur 2 », ne devrait pas se poursuivre après 2012 » ! Il y a les seuils, il y a la RGPP, il y a les pressions, il y a les primes et...

Il y a la réalité sur le terrain, la dégradation de nos conditions de travail, notre exigence d'une école publique, laïque, républicaine, tournée résolument vers la réussite de **tous nos élèves**.

C'est à la réduction des inégalités que nous devons tous œuvrer, car ce sont toujours les élèves les plus en difficulté qui sont les premières victimes des réductions budgétaires. Il faudra bien en finir avec cette politique d'austérité dans l'Éducation Nationale et la Fonction Publique en général !



# MUTATIONS INTERDÉPARTEMENTALES DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ : RECORD D'IMMOBILITÉ BATTU !

Pour la rentrée 2011, 17 104 enseignants des écoles ont demandé à changer de département.

Seulement 4 993, soit 29,2%, ont obtenu satisfaction sur un de leurs vœux (6 maximum).

Sur 5 564 candidats demandant leur mutation pour rapprochement de conjoints, 2 907 ont obtenu satisfaction, soit seulement 52,46 % (65,30 % en 2010 !). Jamais, il n'a été si difficile de changer de département.

Le ministère avait pourtant annoncé, il y a quelques années, que la mobilité serait favorisée, que la grande majorité des demandeurs aurait satisfaction.

Le ministère s'est évertué depuis 2007, et encore cette année, à modifier les règles sans aucune réelle concertation avec les représentants du personnel. Dans le même temps, les suppressions massives de postes conduisent à une limitation forcée des possibilités d'échange entre départements.

Ainsi aux difficultés croissantes de l'exercice du métier en raison des multiples réformes mettant à mal le service public d'éducation (milliers de suppressions de postes, dégradation de la formation...), au blocage des rémunérations, vient s'ajouter la très forte limitation des possibilités de mobilité. De nombreux collègues se verront contraints de choisir entre leur vie professionnelle et leur vie familiale. Beaucoup d'entre eux font leur demande pour suivre leur conjoint suite à une mutation professionnelle (32% des demandes).

## Et en Isère ?

■ Sur 215 demandes de sortie, 49 seulement ont été satisfaites : le **taux de satisfaction n'est que de 22,8%** ! Sur 65 demandes pour rapprochement de conjoints, seulement 39 réponses positives, soit 60 %.



■ **En isère nous accueillerons 101 collègues** sur 391 collègues ayant fait la demande pour rentrer dans notre département. Le taux de satisfaction est donc de 31 %. Pour les entrants, 81 demandes de rapprochement de conjoints, 77 réponses positives, soit 95 % de satisfaction.

## Il reste encore une possibilité de changer de département (ou d'améliorer sa permutation) en participant aux permutations manuelles.

Les permutations manuelles concernent les collègues qui ont échoué aux précédentes opérations, ainsi que les collègues séparés de leur conjoint. En principe les collègues qui n'ont pas participé aux permutations informatisées et qui ne peuvent pas faire état d'une séparation d'avec leur conjoint ne sont pas autorisés à participer aux permutations manuelles.

Il faut, malgré tout, faire une demande avec pièces justificatives (situation familiale difficile), tout en précisant son caractère aléatoire.

## Dépôt des demandes :

Faire une demande d'exeat (autorisation de sortie) auprès de l'IA du département d'exercice, accompagnée d'une demande d'ineat (autorisation d'entrée) à destination de l'IA du ou des départements sollicités. Ces

demandes doivent obligatoirement transiter par la voie hiérarchique. (Modèle sur notre site : <http://38.snuipp.fr/spip.php?article917>)

Préciser s'il s'agit d'un rapprochement de conjoints, joindre les pièces justificatives : attestation de l'employeur du conjoint, justificatif du mariage, du PACS ou de la vie maritale avec reconnaissance commune d'enfants. Le dossier peut être constitué dès lors que l'enseignant a connaissance de la mutation de son conjoint. Aucun ineat ne peut être prononcé sans la délivrance de l'exeat.

## Attention :

■ à la date limite de réception des demandes dans les IA.

■ priorité est donnée aux conjoints séparés.

**Les permutations manuelles sont traitées, en Isère, en groupe de travail le 23 juin.**

À titre d'information, lors de la phase manuelle l'an passé, 42 exeat et 27 ineat ont été acceptés par l'Inspectrice d'Académie. **Vous trouverez sur notre site les démarches possibles pour demander un ineat/exeat ainsi que les modalités pratiques et des modèles de lettres :** <http://38.snuipp.fr/spip.php?article917>

*Pascal ANDRÉ*

# Discrimination et violences à caractère homophobe : c'est aussi à l'école... et c'est intolérable.

L'école doit être un lieu de respect, de tolérance, un lieu où l'on peut se construire et s'épanouir en toute quiétude.

Mais qu'en est-il quand les insultes homophobes sont monnaies courantes dans les cours d'école ? Que faire quand un élève est victime de ces insultes, de violence à l'école ? Comment aborder le sujet des familles homo parentales ?

Pourquoi certains de nos collègues cachent leur vie privée par crainte (hélas très souvent justifiée) de ragots, de pressions, de discrimination ? Si nous pensons que la société est aujourd'hui moins intolérante,

pourquoi le suicide est-il la première cause de mortalité chez les jeunes LGBT\* ?

**La FSU de l'Isère organise un stage contre les discriminations à caractère homophobe (ou plus précisément les LGBT\*-phobies) en milieu scolaire.**

**Mardi 14 juin à la Bourse du travail de Grenoble.**

Ce stage a pour objet d'apporter des pistes de travail, de réflexion et des informations concrètes.

**Au programme :**

■ une réflexion sur les préjugés et les représentations

■ des apports théoriques (notion de discrimination, norme, construction de l'identité, orientation sexuelle, adolescence...)

■ des aspects pédagogiques (pourquoi et comment aborder ces questions, travail sur les stéréotypes de genre...)

■ la défense des personnels discriminés.

**Ce stage est ouvert à toutes et tous, syndiqués ou non.**

**Inscrivez-vous rapidement et informez votre IEN (délai d'un mois).**

\* LGBT : Lesbienne, Gay, Bi et Trans

## Inscriptions aux stages syndicaux :

Coupon à nous faire parvenir à SNUipp-FSU,

Bourse du travail, 32 avenue de l'Europe, 38030 Grenoble Cedex 2 (ou par mail à [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr))

- Je participerai au stage « Travail de qualité empêché : reprendre la main sur notre métier » le vendredi 3 juin.  
 Je participerai au stage « Lutte contre les discriminations LGBT » le mardi 14 juin.

Nom.....Prénom.....École.....

Je m'inscris pour le repas (10 € de participation) :  OUI  NON

**Modèle de courrier de demande de congé pour stage à envoyer à votre inspecteur un mois avant le stage.**

Nom prénom, Fonction et poste, Établissement

À Madame l'Inspectrice d'Académie

s/c de M. Mme l'EN de .....

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Conformément aux dispositions de la loi 84-16 du 11/01/1984 (art.34 alinéa 7), portant statut général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le ....., pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à la Bourse du Travail de Grenoble. Il est organisé par la FSU.

Recevez, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de mes sentiments distingués.

À....., le.....

Signature .....

SNUipp-FSU - Section de l'Isère - Échos des cours - Bulletin édité par la section de l'Isère du SNUipp - Publication bimestrielle - Prix : 1 euro

Adresse : Bourse du Travail 32 av. de l'Europe 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Téléphone : 04 76 40 14 07 - Télécopie : 04 76 40 36 42 - Courrier électronique : [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)

Directeur de la publication : Anne Tuailon - Mise en page : EDITO - Imprimé par nos soins - Commission paritaire : 0311 S 07760 - Dépôt légal Avril 2011

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.

Conformément à la loi du 8/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Isère.

# « TRAVAIL : DE LA QUALITÉ EMPÊCHÉE À UNE REPRISE EN MAIN COLLECTIVE DU TRAVAIL PAR LE DÉVELOPPEMENT DU MÉTIER »

Dans le cadre du chantier « Travail et métier », mis en œuvre par le SNUipp-FSU, la section départementale a lancé un certain nombre d'initiatives : Conseil Syndical exceptionnel, stages « travail », réunions de secteur et Réunions d'Information Syndicale...

Nous travaillons en lien avec Youri Meignan, membre de l'équipe de psychologie du travail dirigée par Yves Clot, au Conservatoire National des Arts et Métiers.

Nous sommes persuadés que l'exploration de notre métier, sa réappropriation collective est un enjeu déterminant dans nos mobilisations actuelles.

La nouvelle organisation de la semaine et ses journées de travail « condensées », les semaines à courir pour faire notre métier au mieux tout en tentant de répondre aux injonctions nombreuses, pressantes, contradictoires, rendent difficiles les échanges et la réflexion pourtant indispensables à notre travail. Lors des premières rencontres, les nombreux témoignages ont traduit un profond besoin de la part de nous tous de parler de notre travail. Nous décidons de poursuivre dans cette voie et vous proposons une nouvelle journée de stage syndical autour de ce thème, toujours accompagnés de Youri Meignan, vendredi 3 juin 2011. Vous trouverez à la page 5 les modalités d'inscription. Ce stage est ouvert à toutes et tous, syndiqués ou non.

Pour poursuivre dans ce sens, nous vous présentons ici la première partie de l'intervention de Youri Meignan, lors du Conseil Syndical exceptionnel du SNUipp-FSU, le 6 décembre à Grenoble.

**Gabrielle BEYLER**

## **Le travail de qualité empêché**

Depuis quelques années, nous observons chez les enseignants, une forte montée des plaintes et des souffrances liées aux conditions de travail.

Trois thèmes semblent particulièrement importants et récurrents :

■ les problèmes de temps (le fait d'être toujours à la course, en retard, de ne pas pouvoir anticiper, de devoir bâcler, et donc de devoir gérer ultérieurement des problèmes qui auraient pu être au moins atténués s'ils avaient été correctement pris en charge, etc...),

■ les dilemmes liés aux élèves dont « on ne peut plus s'occuper » autant qu'on le souhaiterait (c'est-à-dire autant qu'on l'estime nécessaire et possible) qui s'expriment à travers les questions des effectifs, de l'hétérogénéité, de la difficulté scolaire et de la gestion des comportements des élèves,

■ le fait que la hiérarchie soit d'avantage sur l'injonction et le contrôle procédural que sur le soutien et l'accompagnement aux difficultés communément rencontrées. Cela a pour conséquence une inflation des querelles relationnelles tant avec les personnels de cette hiérarchie, entre collègues, qu'avec les parents ou les autres acteurs, etc... jusqu'à parfois des comportements agressifs, événements qui la plupart du temps exigent que les personnels « prennent sur eux » pour trouver une issue dans laquelle la dignité des parties soit maintenue.

Ce qui transpire à travers ces plaintes relatives aux conditions de travail, c'est le vécu éprouvé de ne plus pouvoir faire son travail avec la qualité que l'on souhaite et que l'on se sent capable de réaliser.

Les enseignants tentent de faire face à une crise de la réalisation de la qualité de leur travail et donc du sens de leur travail aussi bien pour eux-mêmes que vis-à-vis des citoyens. Ce qui est insupportable, c'est le fait de ne pas

pouvoir faire un travail de qualité, d'être empêché de faire un travail de qualité. Ce qui est insupportable, c'est de ne plus se reconnaître dans le travail que l'on fait, de ne plus y trouver de sens. Les plaintes sont un moyen de verbaliser cette situation. Mais nous manquons collectivement d'un langage pour parler du travail réel, entre enseignants et avec l'administration. La profession manque de mots du métier pour prendre la parole au sens propre comme au sens politique.

La mauvaise santé DU travail, c'est-à-dire l'impossibilité de faire un travail de qualité a bien sûr des conséquences sur la santé des travailleurs. La souffrance AU travail, la pénibilité du travail, les suicides, les risques psychosociaux, le stress sont les conséquences et les symptômes de cette mauvaise santé DU travail, de son organisation et de sa conception.

## **Une réalité bien plus importante qu'on ne le dit...**

Les suicides dont on parle sont la partie émergée d'un iceberg. Il n'y a pas de statistiques sur le suicide au travail. Beaucoup de suicides non-connus ou au moins non-reconnus seraient liés au travail. Il faut y ajouter notamment, les épidémies de TMS (troubles musculo-squelettiques) et une certaine généralisation de ce qui est appelé communément le stress. Les clignotants sont au rouge en matière de santé au travail. Entre 4 et 5 % du PIB partent en fumée pour des problèmes de santé au travail : accidents, arrêts de travail...

## **La souffrance au travail**

### **est d'abord un vécu personnel**

C'est un vécu personnel, intime et honteux. Sauf incident qui révèle l'expression de cette souffrance, la plupart du temps, ce vécu est tu, rentré, enveloppé. La souffrance se traduit

d'ailleurs le plus souvent dans le ressassement de la plainte et de la déploration, et aussi de manière non-dite et sans doute de façon beaucoup plus importante par des désengagements, le dégoût de ce que l'on fait, des formes de désintérets, y compris de la part de collègues très investis.

Des fonctionnements à l'économie, pas tant par choix que par dépit... des retraits de soi au travail : « il faut prendre sur soi » pour tenir, il faut s'amputer pour supporter.

### **Le cercle vicieux d'une reconnaissance culpabilisante de la souffrance**

Suite à la médiatisation des événements tragiques liés à la souffrance au travail dans certaines entreprises, des formes de reconnaissance de la souffrance se développent chez les organisateurs du travail. Mais la tendance est de renvoyer l'origine à l'individu. « Il était fragile ». « Il n'a pas su s'adapter aux exigences, aux nouvelles demandes ». Dans le discours dominant et latent, fondamentalement, celui qui n'est plus capable de faire « son » travail est inadapté...

Cette reconnaissance de la souffrance est toujours aussi simultanément soupçonneuse. Qu'en est-il réellement de la souffrance exprimée par le travailleur ? Veut-il réellement faire son travail ou ne serait-ce qu'une question de « confort », avec, de façon sous-jacente et insidieuse, le principe fondateur de la culpabilisation « quand on veut, on peut ».

Ainsi la souffrance est reconnue aux deux sens du terme, on en atteste l'existence et on en donne une nouvelle connaissance : elle est imputée au « personnel » (aux deux sens du terme également, avec parfois des confusions subtiles entre vie professionnelle et personnelle). La légitimité de son expression est donc encadrée par des doutes « légitimes » puisqu'elle serait subjective.

Ce sont là des formes de déni, pas tant de la souffrance en tant que telle, mais des causes de la souffrance. Ce déni, c'est l'occultation de « ce que ça me demande de faire » de tenter de faire

« ce que l'on me demande de faire ». Le « ça », c'est le contenu, la réalisation du travail et le « on » c'est la prescription. Il y a dans ce déni un écrasement de la réalisation du travail par la prescription.

Comme si le travail n'était qu'une suite de tâches simples à exécuter, dans le bon enchaînement, le bon rythme et avec les bonnes techniques, c'est le travail sous le règne des « bonnes pratiques » dont le non-respect serait cause de souffrance.

### **La prise en charge de la souffrance par les directions**

À partir de ce diagnostic, les directions d'entreprise et d'administration s'occupent de cette question de la santé DU travail en ne traitant que de la santé AU travail... et en plus à leur manière !

Deux stratégies se combinent :

*Le développement d'une sur-prescription du travail sur les méthodes et les objectifs*  
On développe les prescriptions : les « bonnes pratiques », les « référentiels de compétences », l'évaluation permanente et immédiate : c'est le retour au standard de prescriptions des tâches. On développe une ingénierie de la bonne pratique, fondée sur l'analyse des pratiques : il s'agit d'extraire de l'observation (experte parce qu'extérieure !) de l'activité « ce qui peut s'imposer à tous », et ainsi faire « travailler mieux ». On l'associe à une tyrannie du court terme avec l'imposition de résultats évaluables en permanence. On voit donc s'installer une sur-prescription et une multiplicité de procédures qualité (normes ISO... et la multiplication des évaluations !) qui organisent cette tyrannie du court terme, y compris dans les services publics.

On est alors dans un paradoxe : on fait appel à l'autonomie, à l'initiative ; et en même temps, on impose une re-prescription sur les objectifs et les procédures (PPRE, AP, etc...) et surtout sur les délais (cf par exemple, le recalibrage des évaluations de fin de cycle et la quasi-interdiction des redoublements). L'intensification du travail impose une relation simpliste entre des procédures et des résultats, sans jamais envisager les manières de

résoudre les problèmes. Le « Les enseignants vont se débrouiller ! » de Xavier Darcos concernant la mise en place de l'aide personnalisée est, à ce titre, emblématique.

La multiplication des « référentiels de compétences » disent à la fois ce que l'on devrait savoir faire et ce que l'on devrait être, dans une confusion orchestrée par des formulations larges et généralistes comme « agir en fonctionnaire de manière éthique et responsable ». Ainsi émerge de façon explicite une moralisation prescriptive non seulement des manières d'agir, mais aussi des manières d'être fonctionnaire. Il s'agit bien d'un conditionnement du travailleur.

#### *Une écoute compassionnelle*

Cet hygiénisme normatif et prescriptif est complété par un hygiénisme compassionnel, dans lequel on serait tenté de voir une sorte de paternalisme moderne.

Nous assistons en effet, à une multiplication des « cellules d'écoute psychologique » et d'accompagnement individualisé des salariés : sorte de « sas temporaire de décompression », où il s'agit de parler de « SA » souffrance en espérant qu'il y ait quelqu'un pour aider à restaurer « l'estime de soi » par quelques paroles « réconfortantes »... sans remettre en question, de quelle que façon que ce soit, l'organisation du travail.

Ces procédés peuvent dans un premier temps être relativement bien perçus car ils semblent répondre à une demande de reconnaissance du travailleur par son entreprise, sa hiérarchie. C'est oublier que ce qui fait le plus mal, ce n'est pas tant de ne pas être reconnu que de ne plus pouvoir se reconnaître dans le travail que l'on fait. Le « bien être » sans pouvoir « bien faire » est une illusion de plus. On essaye de construire des amortisseurs psychologiques susceptibles d'anesthésier la souffrance. On est dans une phase hygiéniste, non pas d'éradication des maladies DU travail, mais du symptôme (le travailleur inadapté).

Au passage notons l'aberration que constitue l'expression « risques psychosociaux ». Ainsi les fonctionnements psychiques et sociaux qui sont à la base

de l'intelligence, de la culture humaine sont retournés de ressources psychosociales en risques psychosociaux !!!

Cela nous fait bondir, mais nous renvoie également à une expression passée dans le langage courant « les ressources humaines »...

Or dans « ressources humaines », c'est l'humain qui au service du travail et non

le travail qui est la ressource de l'humain. Effectivement, travailler c'est réfléchir, c'est éprouver des affects, c'est intervenir en relation avec d'autres, c'est se confronter à des relations sociales : sont-ce là des risques ou bien des ressources potentielles ?

Les enjeux syndicaux et les pistes à élaborer pour une reprise en main

collective du travail par les enseignants, la profession : le développement du métier partagé, ce sont les pistes de travail que nous vous proposons maintenant d'explorer lors de la prochaine journée de stage.

*Youri MEIGNAN*

## **Stage « Travail demandé, travail de qualité empêché : reprendre la main sur le métier »**

**Vendredi 3 juin 2011, à la Bourse du travail de Grenoble.**

Pensez à envoyer votre demande de congé à l'Inspectrice d'académie, sous couvert de votre IEN, un mois à l'avance.

**Contactez-nous pour tout renseignement : [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)**

« Le travail enseignant en quête de sens ? Donnez votre avis », une enquête en ligne vient d'être lancée.

Elle s'inscrit dans le chantier que le SNUipp-FSU est en train de mener.

Ses résultats seront présentés lors du **Colloque à Paris le 19 mai :**

« Le travail enseignant en quête de sens ? Un métier à transformer »



**Tous les renseignements pour participer à l'enquête et pour vous inscrire au colloque sur : <http://www.snuipp.fr/>**

# **OUI À L'AUGMENTATION DES SALAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE**

**Le mouvement social de l'automne 2010, qui s'est développé autour d'exigences communes sur les salaires, l'emploi et les retraites, fort du soutien d'une large majorité de la population, restera marqué par son ampleur et sa détermination. Dans cette mobilisation interprofessionnelle, les personnels de la Fonction Publique ont été massivement présents.**

L'ensemble des observateurs a souligné le rôle qu'ont joué dans notre pays le haut niveau de la protection sociale, les services publics et l'importance de l'emploi public pour lutter contre la crise financière.

Ces atouts sont menacés par la politique d'austérité menée par le gouvernement au risque de compromettre la sortie de crise. La politique salariale conduite dans la Fonction publique est, à cet égard et pour

les personnels, particulièrement pénalisante. Des années de politique de moindre augmentation de la valeur du point par rapport à l'inflation ont conduit à une perte considérable du pouvoir d'achat de tous les agents de la Fonction publique de l'hospitalière, de la territoriale et de l'État.

Le gel projeté pour 2011, celui fortement envisagé pour 2012 et 2013, créeraient une situation sans précédent, porteuse de lourds reculs sociaux et de bradage des qualifications. Et ce, d'autant qu'ils se cumuleraient avec la forte augmentation des retenues pour pension dans l'inacceptable loi de réforme des retraites.

Il est urgent d'imposer d'autres choix, d'en finir avec l'artificielle opposition emplois / salaires.

**Les organisations syndicales de la Fonction publique exigent du gouvernement :**

- des augmentations salariales, notamment par l'augmentation de la valeur du point, assurant le rattrapage des pertes accumulées depuis 2000 et la progression du pouvoir d'achat ;

- une meilleure reconnaissance des qualifications ;

- une amplitude réelle des carrières.

Appel des organisations syndicales de la Fonction publique CFTD, CFTC, CGC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA

**Pour signer en ligne <http://site-syndicat.org/petition>**





### *Parents, signe religieux et tenue vestimentaire : l'exclusion plutôt que le dialogue ?*

**Le ministre vient d'annoncer sa volonté de modifier la circulaire de 2004 sur le port de signes religieux à l'école, en l'étendant aux parents d'élèves lors des sorties scolaires.**

À la suite du large débat sur le port du voile, mené en 2004, un consensus s'était dessiné pour ne pas les soumettre aux mêmes obligations que les personnels. D'ailleurs, le terme « de collaborateurs occasionnels de l'Éducation nationale » marque cette distinction avec les représentants des services publics auxquels appartiennent les professionnels.

Sur le terrain, jusqu'ici, la question de l'accompagnement des sorties scolaires n'a pas soulevé de conflit notable dans les écoles. Le travail des enseignants auprès

des familles a permis à la fois de faire respecter les principes de laïcité en évitant tout prosélytisme et de favoriser la participation des familles, partenaires indissociables de la réussite de leurs enfants.

Faut-il faire alors d'un cas particulier un problème général ? Est-il nécessaire de revoir dans l'urgence les textes en vigueur ?

Le SNUipp rappelle son attachement au principe de laïcité, une laïcité du XXI<sup>ème</sup> siècle, tournée vers l'avenir et le vivre ensemble. Il entend privilégier le dialogue plutôt que la coercition et regrette que le ministre s'exprime dans un contexte chargé de polémiques politiques entretenues même au plus haut sommet de l'État.

La volonté de mener un débat sur la place de l'islam en France doit-elle s'inviter à l'école ?

Le SNUipp demande instamment que l'école ne soit pas instrumentalisée dans ce débat. Il rappelle que l'essentiel des situations conflictuelles ont été réglées par la loi de 2004. L'école doit garder une mission d'intégration et non de stigmatisation et d'exclusion.

Le SNUipp demande que toute modification fasse l'objet de concertation des partenaires de l'école, que l'on s'appuie sur la réalité de la vie des écoles et que l'on fasse confiance à la professionnalité des enseignants.

**Paris, le 8 mars 2011**



### *Loi sur la dissimulation du visage C'est la médiation qui doit s'afficher*

**Le 12 avril prochain, la loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public entrera en vigueur. Une instruction vient d'être envoyée aux Inspecteurs d'académie afin d'en préciser la déclinaison pour les écoles.**

Ces dernières sont ainsi dans l'obligation d'apposer une affiche affirmant que « la République se vit à visage découvert ». En outre, il est rappelé l'obligation faite aux enseignants des écoles maternelles de s'assurer de l'identité des personnes à qui ils remettent les enfants qui leur sont confiés. Nul ne conteste l'importance des principes républicains qui contribuent au

vivre ensemble. À ce titre, les enseignants des écoles s'appliquent à les faire vivre dans leurs classes. De plus, quelle enseignante d'école maternelle n'est pas attentive chaque jour à la personne à qui elle remet l'enfant qu'on lui a confié ?

Si exceptionnellement, des situations délicates peuvent se présenter, elles sont bien loin d'être au cœur des défis posés aujourd'hui à l'école.

Celle-ci est confrontée au quotidien à des enjeux d'une tout autre nature. Les enseignants des écoles travaillent en dialogue régulier avec les familles, au bien-être des enfants, à leur réussite scolaire, à

leur développement, à leur épanouissement, au vivre ensemble. Il serait utile que le gouvernement s'y implique avec la même détermination et la même volonté de dialogue. C'est par là que se construisent les valeurs de la République et de la laïcité. À ce titre, le SNUipp s'interroge sur l'intérêt d'imposer une campagne d'affichage dans les écoles. Le discernement professionnel des équipes enseignantes doit primer. Le SNUipp-FSU demande que soit favorisé le dialogue notamment par le biais d'outils de médiation à destination des familles.

**Paris, le 5 avril 2011**

# L'« ÉVALUATIONNITE » AIGUË !

Évaluations nationales en CE1 et CM2, et dans certaines circonscriptions évaluations en CP, en G.S... toutes présentées comme obligatoires par nos IEN et devant faire l'objet de remontées informatives.

Quand l'évaluation se fait à marche forcée, sans réelle concertation et prise en compte des avis des professionnels que nous sommes, elle se traduit comme une injonction supplémentaire qui ne correspond pas à un besoin des équipes et ne trouve donc pas l'utilité attendue.

Vous trouverez ci-dessous un communiqué du SNUipp-FSU national au sujet des évaluations de GS.

Nous vous invitons à consulter le travail du SNUipp-FSU Isère sur le livret de compétences en ligne sur notre site à l'adresse suivante <http://38.snuipp.fr/spip.php?article921>. Une brochure papier sera envoyée prochainement dans les écoles.

Catherine BLANC-LANAUTE

Nous avons été alertés par des sections dans lesquelles les écoles maternelles ont reçu des circulaires concernant des outils d'évaluation GS.

Si la circulaire n° 2008-155 du 24-11-2008 indique « qu'un bilan des acquisitions de l'école maternelle, réalisé en référence aux programmes, est effectué en fin de grande section et joint au livret scolaire » nous vous rappelons qu'aucun protocole d'évaluations n'a de caractère obligatoire à l'école maternelle.

Pour les enseignants de GS, la seule obligation consiste à fournir le bilan évoqué par la circulaire et réalisé à partir des outils d'évaluation de leur choix.

Les circulaires locales ne peuvent donc faire état que de propositions, de mises à disposition d'outils, en aucun cas d'injonctions ni d'obligations.

Dans le cas contraire, merci de nous transmettre les documents ou informations qui nécessiteraient une intervention auprès du MEN.

Pour le SNUipp-FSU, les dispositifs d'évaluations doivent prendre en compte les compétences acquises dès la PS et faire l'objet d'un travail d'équipe, y compris avec les enseignants de l'école élémentaire, pour une meilleure continuité des apprentissages en vue de la réussite de tous les élèves.



---

## Rectificatif

Concernant l'article "faire mieux avec moins" paru dans Échos des Cours n° 105 de février 2011 : nous tenons à rectifier une information donnée dans cet article contrairement à ce que nous écrivions, ce n'est pas l'administration qui a décidé d'écarter le directeur adjoint qui assurait l'interim de direction à l'ÉREA. Celui-ci nous informe que son départ en janvier 2011 lui incombe totalement. Monsieur le Recteur a accepté sa demande d'assurer un autre intérim dans un autre établissement du second degré.

---

# VIE DES SECTEURS

## Réunions publiques pour la défense de l'école publique

### ROUSSILLON

#### Secteur de Roussillon Retour sur la mobilisation et les débats publics organisés en février et mars 2011

Sur le secteur roussillonnais, le mouvement est parti du collège Mistral de Saint-Maurice l'Exil et de Salaise, peu après l'annonce des dotations horaires globales reçues par les établissements.

Les parents et les enseignants ont dénoncé la suppression des moyens en se prononçant contre ces répartitions. Une première réunion a eu lieu au collège le 9/02. Puis, suite à l'AG de grève des enseignants du 10 février (une trentaine de présents, enseignants et parents d'élèves), nous

avons décidé d'organiser des débats publics autour de l'école, premier et second degré. Sous l'impulsion du secteur local du SNUipp-FSU et du SNES, du collectif « réseau école Publique », du CCAL de Roussillon (Comité cantonal d'action laïque), l'information a été diffusée dans les écoles, sur les marchés, les journaux...

Les parents d'élèves (FCPE de Salaise, Saint Maurice, Roussillon notamment), DDEN, élus, enseignants des écoles, collèges et lycées se sont retrouvés les jeudis 17 février (Salaise), 24 février (Roussillon) et 14 mars (Saint Maurice l'Exil), soit au total près de 200 personnes sur ces 4 réunions.

Des banderoles ont été posées aux collèges de Salaise sur Sanne, à St Maurice l'Exil.

Pour poursuivre cette mobilisation, nous avons participé à la manifestation du 19 mars en montant en car à Lyon, une cinquantaine de personnes du secteur étaient présentes sur la manifestation lyonnaise. Ce bus a été financé par une collecte et une participation du SNUipp-FSU, des comités locaux FCPE et de la CGT.

*Pour le secteur Roussillonnais,  
Isabelle ANDRÉ*

### BEAUREPAIRE

A l'initiative du secteur local du SNUipp-FSU, du SNES, et en collaboration avec la FCPE locale, une réunion publique sur l'avenir de l'école et la résistance à sa casse organisée par le gouvernement s'est tenue le mercredi 16 mars à Beaurepaire.

Ce débat, discuté en réunion de secteur à l'automne puis confirmé lors de l'assemblée de grève du 10 février (une vingtaine

de participants à Beaurepaire) a permis de réunir plus de 70 personnes, parents, enseignants du premier et du second degré, des élus, DDEN...

Un tract local a été diffusé très largement dans les écoles et collège du secteur, et une invitation au débat a été envoyée à tous les élus du canton et au-delà.

Plusieurs articles dans la presse locale ont relayé cette information.

Les grands thèmes ont été abordés autour des suppressions des milliers de postes et leurs conséquences dans les classes. Le 19 mars, de nombreux collègues sont venus grossir les rangs des manifestations de Lyon et de Grenoble. A l'heure où l'on « découvre » la carte scolaire, on mesure combien l'information, le débat, la mobilisation en amont sont essentiels pour agir contre de tels choix politiques. Celle-ci n'est qu'une déclinaison du budget voté par les députés. Alors, on peut poser clairement les questions :

« Monsieur le député de la huitième circonscription, quel a été votre vote ? Avez-vous voté pour ou contre la suppression de 16 000 postes dans l'éducation nationale ? Saurez-vous l'expliquer et l'assumer devant les enseignants, les parents de votre secteur ? »  
Affaire à suivre

*Pascal ANDRÉ*

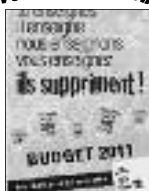


Beaurepaire,  
Bièvre-Liers  
et leurs écoles

**Écoles, collèges, lycées  
Arrêtons la casse du service  
public d'éducation !**

**Plus d'élèves... = moins d'enseignants !**

Et nos  
enfants  
dans tout  
ça ???



Informez-vous,  
débattons et  
agissons  
ensemble !

**Réunion publique**  
Mercredi 16 mars 2011 à 18 H, salle polyvalente,  
**BEAUREPAIRE**

Manifestations le samedi 19 mars à Grenoble 14h, gare  
Lyon 14h30, place Bellecour  
Un pays, une école, notre avenir !

Débat et information à l'initiative d'enseignants et en collaboration avec la FCPE du canton de Beaurepaire (délégation de parents d'élèves de l'école publique)

"Pour une école juste  
et pas juste pour l'école"  
SNUipp, SNES



# BULLETIN D'ADHÉSION 2010-2011



Nom : ..... Prénom : ..... Nom de naissance : ..... sexe : F M  
 Date de naissance : ..... Téléphone : ..... date de sortie IUFM : .....  
 Adresse pour l'envoi de la presse syndicale: .....  
 Code postal : ..... Ville : ..... adresse e-mail : .....  
 Portable : .....

**Renvoyez votre bulletin d'adhésion et le règlement de votre cotisation au collecteur de votre secteur ou à la section départementale :**  
 SNUipp Isère,  
 Bourse du Travail,  
 32 avenue de l'Europe,  
 38030 GRENOBLE CEDEX 2

École d'affectation : ..... Commune : .....  
 Poste occupé : ..... à titre définitif  ; provisoire  ; mi-temps   
 Instit  ; Prof d'école  ; PEGC  ; H. classe  ; Etudiants en master  ; Retraité   
**Echelon : .....**

**Montant de la cotisation en euros : .....** (voir tableau des cotisations)  
 paiement par chèque (à l'ordre du SNUipp Isère)  
 prélèvement automatique : je remplis l'autorisation de prélèvement ci-dessous.  
**Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal.** Je suis informé que le prélèvement ne peut s'interrompre avant le règlement complet de la cotisation annuelle. Le prélèvement se renouvelle automatiquement chaque année, sauf avis contraire de ma part, transmis par écrit à la section avant le 1er octobre.  
**Les prélèvements ont lieu les 10 des mois impairs (de novembre à septembre) en fonction de la date d'adhésion**

**Les cotisations syndicales sont déductibles des impôts à 66% ; ça n'est pas négligeable !**

La section de l'Isère du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour renseigner les publications éditées par le SNUipp. Je demande à la section de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des CAVD et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 5/01/1973. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en s'adressant à la section.

Date : ..... Signature : ..... **Réservé à l'enregistrement de l'adhésion :**  
 Secteur  Trésorier  SNUIPERS

## Tableau des cotisations 2010-2011 (en euros)

| Échelon         | 1                                 | 2   | 3   | 4   | 5                                  | 6   | 7   | 8                          | 9   | 10  | 11  |
|-----------------|-----------------------------------|-----|-----|-----|------------------------------------|-----|-----|----------------------------|-----|-----|-----|
| Instituteur     |                                   |     |     |     |                                    | 120 | 123 | 131                        | 138 | 146 | 159 |
| Instit. 1/2 tps |                                   |     |     |     |                                    | 88  | 90  | 94                         | 100 | 106 | 116 |
| Instit. à 75%   |                                   |     |     |     |                                    | 99  | 105 | 111                        | 117 | 123 | 136 |
| IMF             |                                   |     |     |     |                                    |     | 136 | 143                        | 148 | 156 | 169 |
| PE              |                                   |     | 122 | 129 | 136                                | 145 | 153 | 164                        | 175 | 190 | 203 |
| PE 1/2 tps      |                                   |     | 89  | 93  | 98                                 | 105 | 111 | 118                        | 125 | 138 | 147 |
| PE à 75%        |                                   |     | 105 | 110 | 116                                | 122 | 131 | 141                        | 150 | 161 | 172 |
| PEMF            |                                   |     |     |     |                                    | 155 | 163 | 174                        | 186 | 200 | 213 |
| PE hors cl.     |                                   | 173 | 187 | 200 | 213                                | 227 | 241 |                            |     |     |     |
| PEGC            |                                   |     |     |     |                                    | 128 | 135 | 143                        | 150 | 158 | 166 |
| PEGC hors cl.   | 142                               | 149 | 157 | 166 | 179                                | 192 |     |                            |     |     |     |
| Retraité        | Instt., PE 8ème (indice<540) : 95 |     |     |     | PE 9ème et +(540>indice<560) : 105 |     |     | PE hol. (indice>680) : 114 |     |     |     |

|   |                |                  |                  |                                |                  |           |               |
|---|----------------|------------------|------------------|--------------------------------|------------------|-----------|---------------|
| directeurs ou enseignants spé, rajouter : | chargé d'école | dir. 2-4 classes | dir. 5-9 classes | dir. 10 cl.& + dir SES - SEGPA | NBI dir. d'école | autre NBI | enseign. Spé. |
|   | 1 euro         | 5 euros          | 9 euros          | 11 euros                       | 14 euros         | 2 euros   | 8 euros       |

**Etudiants en master : 37    Assit. éducation : 37    autre cas : nous contacter**

## AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur : **432764**



NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

.....

.....

.....

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNUipp-Isère  
 Bourse du travail - 32, avenue de l'Europe - 38030 Grenoble cedex 2

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

.....

.....

COMPTE À DÉBITER

Banque      Guichet      N° de compte

.....

Date : ..... Signature : .....

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement : un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE)